

## PERSONNELS DE L'UPJV

# Ordre de mission : les étapes de la création à la prise en charge

[Accueil](#) > [Infos pratiques](#)

Étapes	Opérations	Actions	Intervenants
1	Création	transmission automatique du <a href="#">formulaire en ligne</a> au responsable des crédits et à la cellule missions	Le missionnaire
2	Transmission	transmission de l'état estimatif des frais au responsable des crédits	cellule missions
3	Commande	commande de billets (le cas échéant)	cellule missions
4	Transmission	transmission de la copie de l'OM et des billets au missionnaire	cellule missions
5	Envoi des justificatifs	envoi de l'OM et des justificatifs au retour du missionnaire (Cellule missions Chemin du Thil, 80025 AMIENS cedex 1)	Le missionnaire
6	Saisi de l'état de frais	vérification des justificatifs et saisie de l'état de frais	cellule missions
7	Prise en charge et paiement	remboursement des frais [1]	l'agence comptable

[1] Prise en charge en france pour l'UPJV : (repas : 15,25 euros, nuitée : 60 euros). Prise en charge pour le SAIC : aux frais réels.